



TOUS CAPABLES



avec

Jean-Claude EYRAUD

PROGRAMME

www.touscapables.org

Démarche initiée et soutenue par des citoyens, la Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE, membre du Front de Gauche) et Europe Ecologie les VERTS (EELV).

Voix, les candidats. Photo: Eric Burel. Imprimerie Les Alpes.

TOUS CAPABLES

**En faisant
de notre territoire
un vivier d'emplois**

**En engageant
la transition
énergétique**

**Ensemble,
une autre ville
est possible**

**En renforçant
le vivre ensemble
et la solidarité**

**En gérant
la ville par la
démocratie active**



**En confortant
les biens communs**

POUR GAP

Madame, monsieur,



Je vous invite à découvrir notre programme pour Gap.

Avec l'équipe des «**Tous capables**», nous avons fait le choix de présenter un programme détaillé contenant, pour chacun des thèmes, des analyses de situations adossées à des propositions fines et réalistes. En effet, nous voulions résolument sortir des simples slogans accrocheurs ou discours électoraux formatés.

Nous nous sommes appuyés **sur notre expérience de ces 6 années** durant lesquelles, au conseil municipal et dans de nombreuses commissions, nous avons exprimé à Roger Didier notre désaccord sur certains de ses projets et sur sa manière de les conduire.

Par ailleurs, nos propositions résultent aussi d'un long travail collectif. Au cours de rencontres citoyennes et de nombreux ateliers ouverts à tous ceux d'entre vous qui le souhaitent, nous avons progressivement abordé les aspects essentiels de la vie de notre ville.

Nous avons pu confronter des idées, déployer nos envies et nos espoirs, tout ceci enrichi par la diversité des compétences des uns et des autres concernant les différentes thématiques.

Ce programme repose sur trois valeurs fortes qui sont nos piliers fondateurs : la démocratie active, un engagement écologique et une politique sociale forte et solidaire. Nos propositions, toutes fondées sur ces 3 piliers, sont articulées autour de cinq grandes priorités : l'emploi, le «vivre ensemble» et la solidarité, la transition énergétique, les biens communs et la manière de gérer démocratiquement. Les fiches thématiques suivantes indiquent les moyens d'atteindre ces priorités.

Je m'engage devant vous en affirmant que ce programme sérieux, réaliste et ambitieux vous propose aujourd'hui d'orienter différemment la gestion de notre ville.

Notre capacité à travailler en équipe nous permettra non seulement de réaliser honnêtement ce programme mais aussi de l'enrichir avec vous.

Jean-Claude EYRAUD



1 - ÉCONOMIE

LES ENJEUX

Le rôle de la municipalité est d'avoir une vision à long terme et de mettre en œuvre les conditions d'un développement économique de qualité et tourné vers l'avenir.

Quelques principes fondateurs guideront notre action :

- Impulser une dynamique et fédérer les acteurs économiques
- Réaliser une planification spatiale cohérente de l'économie à l'échelle de la ville et du bassin de vie.
- Mettre en place des infrastructures innovantes et de qualité.
- S'engager dans une logique de maîtrise du foncier.
- Développer les filières locales autour des énergies renouvelables.
- Contribuer au développement des circuits courts.
- Favoriser la progression de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS*).

NOS PROPOSITIONS

● Impulser une dynamique et fédérer les acteurs économiques :

> Coordonner les structures existantes qui œuvrent dans le champ de la création d'entreprises et/ou d'emplois.

> Rencontrer en priorité les groupements de métiers (coopératives entre autres) et la chambres de métiers.

● Parvenir à une planification spatiale cohérente de l'économie à l'échelle de la ville et du bassin de vie en rendant opérationnel l'important travail réalisé dans le cadre du Document d'Aménagement Commercial (DAC).

● Mettre en place des infrastructures innovantes et de qualité :

> Développer les infrastructures numériques pour un accès de haut niveau et faciliter leur accès aux acteurs économiques.

> Améliorer les accès au territoire

- En soutenant le développement du ferroviaire et du feroutage

- En œuvrant pour un réaménagement de la RN85

● S'engager dans une logique de maîtrise du foncier :

Pour les agriculteurs :

- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, en partenariat avec les acteurs du secteur.

- Avoir une solution foncière à proposer aux exploitations en pleine reconversion notamment vers le bio et le dévelop-



pement de produits consommés localement.

- Sur l'utilisation de cette réserve foncière, définir et mettre en place une charte d'utilisation des terres (pas de pollution des sols, production de produits consommés localement,...).

Pour les commerçants :

- Faciliter l'implantation de commerces de proximité dans les différents quartiers y compris au centre-ville.

- Inciter en priorité l'implantation des activités dans des locaux existants ou sur des friches afin de préserver les terres agricoles de qualité.

● Développer des filières locales autour des énergies renouvelables (solaire, bois, éolienne, géothermique,...) :

- Créer des espaces économiques dédiés aux énergies renouvelables.

- Mobiliser et mettre en réseaux les acteurs existants et potentiels.

● Faciliter l'implantation des dispositifs d'économie d'énergie sur les bâtiments publics et privés.

● Contribuer au développement des circuits courts :

- Identifier et développer un espace réservé aux produits locaux sur les marchés de Gap pour faciliter les circuits courts producteurs/consommateurs.

- Créer un espace dédié aux besoins des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

(AMAP) et autres associations favorisant les circuits courts,

● Favoriser la progression de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- Développer l'information et les formations sur cette économie.

- Organiser des événements autour de l'ESS.

- Appuyer les initiatives qui créent des entreprises relevant de cette démarche.

*L'ESS, c'est un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage du pouvoir dans l'entreprise, et réinvestissent leur résultat dans les projets et au service des personnes.



2 - SOLIDARITE

LES ENJEUX

Par la solidarité, la vie sociale est renforcée, les initiatives se multiplient, le plaisir de vivre ensemble est conforté, les situations d'exclusion sont moins nombreuses et moins difficiles à vivre. Favoriser les démarches de solidarité est de la responsabilité d'une politique communale qui doit tout mettre en œuvre pour permettre qu'elles se développent.

C'est d'abord **un climat général à établir progressivement**, fondé sur la confiance entre élus et citoyens, le regard et l'écoute que l'on porte à l'autre.

Ce climat sera favorisé par la multiplication des lieux de rencontre et d'échanges. L'aménagement de l'espace public (bancs, squares ombragés...) y contribue également.

Plus la crise pèse sur les individus, plus les contraintes de vie sont importantes, plus les individus se replient sur eux-mêmes.

Plus l'ambiance générale favorise la compétition, plus les inégalités et la précarité se développent, moins il y a de solidarité. Nous voulons inverser cette tendance.

La solidarité passe aussi par **la vie associative**. La municipalité doit favoriser cette dimension en donnant les moyens nécessaires aux associations qui travaillent dans ce domaine.

Une politique sociale forte doit conforter cette solidarité active conduite directement par des habitants ou par des associations. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doit disposer des moyens pour coordonner cette politique sociale particulièrement en faveur des familles en difficulté, des personnes âgées, des précaires et des personnes en situation de handicap. Le CCAS travaille avec les associations qui luttent contre la précarité et appuie les initiatives d'insertion. Il combat ainsi l'isolement social.

La solidarité municipale passe enfin par l'appui aux initiatives qui se développent dans le cadre de **l'économie sociale et solidaire**.

NOS PROPOSITIONS

- Mettre en place un CCAS avec des moyens et une délégation de missions claires et ambitieuses.
- Définir et faire appliquer des tarifications sociales dans les structures et activités de la ville. Par exemple, la municipalité peut intervenir pour obtenir la gratuité des premiers mètres cubes d'eau sous condition de revenus.
- Soutenir les associations orientées vers la solidarité.
- Augmenter le nombre des jardins familiaux.
- Créer une structure dédiée à l'accueil et l'hébergement des associations.

3 - DEMOCRATIE MUNICIPALE

LES ENJEUX

La démocratie c'est l'art de tisser ensemble. Nous élaborons collectivement un projet qui porte une éthique et nous souhaitons construire une alternative au mode de gouvernance actuel. Nous garantirons dans toutes nos actions l'application des valeurs qui nous rassemblent : démocratie active, engagement écologique, politique sociale forte et solidaire

Nous voulons :

- Elaborer une façon de vivre ensemble où l'individuel ne prime pas sur le collectif.
- Travailler sur l'ouverture aux autres et non sur le repli sur soi.
- Créer les conditions qui permettent de réaliser notre projet.

NOS PROPOSITIONS

- **Mettre en place une gestion démocratique**
 - en créant des lieux de concertation et de débat sur l'élaboration des projets municipaux et sur l'évaluation des réalisations.
 - en donnant la parole aux citoyens qui désirent s'impli-

quer car nous considérons que chacun a des compétences, que nous sommes « tous capables » de participer à la vie de la cité.

- en créant des conseils municipaux de jeunes
- **Changer le statut de l'élu** : pas de cumul de mandats, pas de hiérarchie entre élus, responsabilités partagées, accès à des formations,

- **Respecter l'opposition et lui donner les moyens de faire son travail.**

- **Réécrire le règlement intérieur du Conseil Municipal pour un fonctionnement plus collectif**

- **Orienter démocratiquement les rôles du maire** qui doit être en mesure

- de coordonner et travailler avec l'ensemble de l'équipe municipale
- de déléguer des responsabilités.
- de mettre en débat tous les projets et les faire valider par le conseil municipal y compris financièrement.
- Ne pas engager financièrement la commune sans garantie des partenaires financiers

Actuellement à Gap, l'opposition n'est pas respectée. Les documents ne sont pas transmis dans des délais raisonnables, la rétention des informations est fréquente. La formation des élus n'est pas la même pour tous.



4 - TRANSITION ENERGETIQUE

LES ENJEUX

Les municipales de 2014 mettront en place les équipes qui auront à gérer notre territoire au plus près de ses habitants jusqu'en 2020. Il s'agit là d'une période doublement décisive.

L'Union Européenne, la France mais aussi la région PACA fixent des objectifs pour 2020 :

- + 20% d'efficacité énergétique
- + 20% d'énergies renouvelables
- 20% d'émission de gaz à effet de serre.

D'une part, parce que les scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) la situent comme

la dernière période où il est encore possible d'infléchir les tendances actuelles d'émissions de gaz à effet de serre nous menant tout droit au franchissement **du seuil d'emballement climatique à l'horizon 2050/2060.**

D'autre part, parce que nous rentrons dans l'ère d'une énergie globalement moins accessible et bien plus chère. Cette **augmentation du coût de l'énergie** va bouleverser beaucoup de choses dans nos sociétés construites sur l'accès quasi-illimité à une énergie bon marché (Un litre de pétrole brut coûtait moins cher que la bouteille d'eau minérale). En effet, l'aménagement du territoire, les transports, le modèle agricole et la distribution alimentaire, les logements et bâtiments divers, le tourisme et le modèle économique tels que nous les connaissons, entièrement conçus sur le présupposé d'une énergie abondante et bon marché, sont de fait remis en cause. A l'échelle locale, **de nombreuses solutions existent** et peuvent être mises en place dès aujourd'hui pour anticiper les changements, contribuer à éviter la catastrophe climatique, et mettre en œuvre progressivement des solutions de transition au bénéfice de tous.

Les politiques mises en place et les choix d'investissement seront décisifs pour ne pas laisser nos sociétés prendre de plein fouet le bouleversement induit par cette nouvelle donne énergétique. Les élus de mars 2014 partageront une lourde responsabilité quant à notre avenir et à nos conditions de vie.

NOS PROPOSITIONS POUR ENCLANCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À GAP

1- Des actions prioritaires à court terme

> **Réduire les consommations d'énergie** (source d'économies importantes pour le budget de la ville et celui des habitants)

-Améliorer la gestion de l'éclairage public en s'appuyant sur les analyses du gestionnaire de flux recruté par la municipalité, en informant sur les économies réalisables et en se concertant avec la population (réduction des éclairages dans les zones moins fréquentées par les piétons, installation de détecteurs de présence, réduction de l'intensité d'éclairage ou extinction de certains lampadaires après minuit, utilisation d'ampoules économiques etc.)

-Diminuer la consommation et le coût énergétique des bâtiments communaux (écoles, gymnases, ...) en isolant les anciens bâtiments, en étudiant des solutions de chauffage utilisant des énergies renouvelables et en veillant à la conception des nouvelles constructions. Pour chaque projet réfléchir en coût global (coût de construction et coût d'usage).

- Mettre en œuvre un plan d'aide à la réhabilitation et à l'isolation des logements pour lutter contre la précarité énergétique qui touche de nombreuses familles.

- Revoir les horaires des bus pour les adapter au mieux aux besoins des habitants pour limiter la consommation d'essence des voitures individuelles.

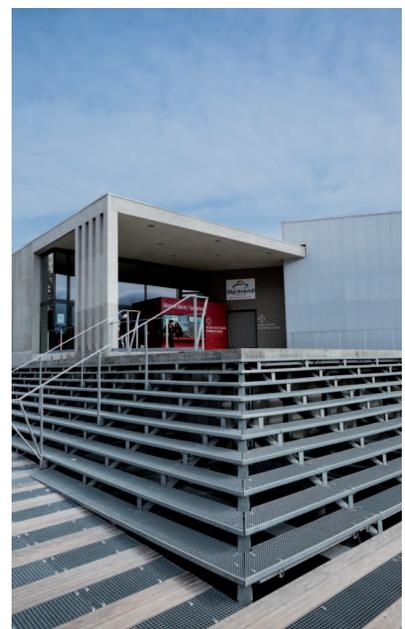
- Aider au développement des productions agricoles locales et favoriser les circuits courts, qui réduisent les coûts de transport et la consommation d'énergie fossile, pour l'approvisionnement régulier des cantines scolaires, de la restauration des personnes âgées et de l'hôpital.

> **Développer**, auprès des jeunes et de la population en général, **des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation** autour de la nécessaire réduction de la consommation énergétique, afin de faire comprendre les enjeux et de faire participer chacun à la mise en œuvre de solutions.

Actuellement à Gap, le coût de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la patinoire ou de la piscine par exemple n'a pas été inclus dans le coût global de rénovation ou de construction des édifices. N'ont pas non plus été véritablement étudiées, à notre connaissance, pour le chauffage ou la fabrication de la glace, des solutions produites en tout ou partie par des énergies renouvelables (solaires ou autres).

2- Des principes et des orientations sur le moyen et le long terme

> Dès le début de la mandature, **mettre en place un groupe de réflexion et de suivi chargé des questions énergétiques** (avec mise en place d'outils d'analyses et d'évaluation permettant de mesurer les économies réalisées et les évolutions apportées). Parallèlement, l'**agenda 21** pourrait être utilisé comme un réel outil d'action, de prospective et de formation. Mais pour qu'il soit un outil opérationnel, il devra être actualisé et revitalisé par une réelle concertation entre les associations et l'ensemble des acteurs.



> **Tendre**, pour la commune, **vers l'autonomie énergétique** selon deux axes complémentaires : **la réduction des consommations et la production d'énergies renouvelables**.

Ce travail est à faire en associant les habitants. Des études doivent être rapidement programmées pour analyser la faisabilité et les ressources engendrées par des centrales photovoltaïques solaires (installées au sol ou sur les toitures de certains bâtiments municipaux comme par exemple ce qui est réalisé sur la communauté d'agglomération de Brian-

çon), par des équipements solaires thermiques, par des pompes à chaleur, éventuellement par de l'éolien.

> **Développer une urbanisation participant à cette transition énergétique** : diminution des déplacements en véhicule particulier, modes de déplacements doux, économies de chauffage

> **Revoir les modalités du tri et du retraitement des déchets** effectués par Véolia propreté afin de limiter les mises en décharge, d'optimiser le tri et le retraitement.

5 - ENFANCE

INVESTIR POUR LES ENFANTS, C'EST INVESTIR POUR L'AVENIR.

1. PETITE ENFANCE > SITUATION ACTUELLE

Il existe différentes structures d'accueil sur la ville de Gap : crèches municipales, crèches associatives, 25 assistantes maternelles sous contrat avec la ville, assistantes maternelles indépendantes agréées par le Conseil Général, jardin d'enfants municipal. Par ailleurs, trois classes de l'Education Nationale scolarisent les enfants de moins de 3 ans : écoles de Beaugard, Bellevue et Anselme Gras. Certaines de ces structures constatent une baisse de fréquentation.

Quelques hypothèses peuvent être avancées quant aux raisons de ce constat : les mères quittent leur emploi pour garder les enfants, un appel à l'aide des grands parents est effectué, le recours au congé parental s'étend...

A noter aussi la difficulté du travail d'assistante maternelle qui est souvent précaire car les personnes commencent par être contractuelles et ce pendant relativement longtemps. Leur retraite est dérisoire et parfois elles n'ont pas assez d'enfants à garder pour gagner leur vie correctement.

Cette baisse de fréquentation peut être aussi due à des lourdeurs de fonctionnement :

> **Un système de réservation assez contraignant.**

> **Une amplitude horaire insuffisante.**

> **La rigidité du fonctionnement des périodes d'ouvertures et de fermetures (vacances d'été).**

> **Le peu de centralisation de la gestion administrative**

NOS PROPOSITIONS

● **Travailler sur un projet de crèche inter-entreprises** pour les travailleurs à horaires atypiques en étudiant particulièrement

> son emplacement par rapport aux entreprises et/ou structures et le lien à effectuer entre le lieu de travail et le lieu de la crèche.

> sa réalisation : en Délégation de Service Public (DSP) ou en gestion directe par la commune.

● **Faire un état des lieux de l'accueil** pour les tout petits pour répondre au mieux à la demande.

● **Inciter à la scolarisation des moins de 3 ans**

2. ECOLES

> SITUATION ACTUELLE

Il y a actuellement 22 groupes scolaires qui ont une capacité d'accueil inégale (petites écoles rurales et écoles du centre-ville). Pour les écoles maternelles et élémentaires, il est de la responsabilité communale de prendre en charge les locaux, la restauration scolaire, le matériel scolaire, l'étude, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et le personnel de cantine et d'entretien. Les communes auront maintenant à mettre en place et à financer l'organisation du temps périscolaire pour tous les élèves dans le cadre du passage de la semaine de classe à 4j1/2. Le coût de la mise en place de ces nouveaux rythmes est estimé à 150€ par enfant. Mais l'Etat verse 50€ par enfant aux communes qui se sont engagées dans le processus. Une aide de la CAF pourra être obtenue



NOS PROPOSITIONS

Pour un engagement démocratique :

● Mettre en place une concertation régulière avec les acteurs (parents, enfants, enseignants, personnels municipaux, associations culturelles et sportives).

● Nous tenir à l'écoute des acteurs afin de construire un vrai projet éducatif territorial, concerté tant sur le contenu que sur la forme.

Pour un engagement social :

● Faire une offre d'activités périscolaires variées, de qualité et équitables pour tous les enfants.

● Organiser la mise en œuvre des activités périéducatives avec un engagement de non-participation financière pour les familles.

● Faire bénéficier les animateurs d'une formation permanente pour ces nouvelles activités. Utiliser pour cela toutes les compétences et structures de la ville qui sont disponibles.



- Prévoir des taux d'encadrement raisonnables qui permettent la réalisation d'activités périéducatives variées, y compris celles qui amèneront les enfants à l'extérieur des locaux de l'école.
- Développer la mixité sociale dans toutes les écoles. Equiper les écoles en matériel informatique pour former tous les enfants aux nouvelles technologies et assurer la maintenance de ces équipements.
- Prendre en compte le quotient familial dans le calcul du tarif de la garderie.

- Assurer la formation des agents de cantine.

Pour un engagement écologique

- Des bâtiments plus économes en énergie : isolation thermique et phonique
- Des trajets domicile/ école les plus courts possibles (encourager « marchons vers l'école »)
- Des cantines privilégiant, pour leur approvisionnement, les circuits courts et la qualité de la nourriture.

6 - SENIORS

Une commune humaine est une commune qui se préoccupe des besoins de ses habitants tout au long de leur vie. Une des priorités de notre municipalité sera la prise en compte des besoins des seniors. Tout d'abord parce que c'est un respect qu'on leur doit et parce qu'ils jouent indiscutablement un rôle important dans la formation des générations suivantes. Ensuite parce que la prise en compte des seniors par la municipalité apporte aussi un soutien aux familles dans l'accompagnement de leurs aînés.

LES ENJEUX

Faciliter aux seniors la vie de tous les jours dans la cité. Trouver des solutions alternatives entre le logement autonome et l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Optimiser le fonctionnement du CCAS pour mettre en oeuvre une politique sociale en direction des personnes âgées, en particulier dans la gestion des EHPAD municipaux et le portage des repas.

NOS PROPOSITIONS

En terme de solidarité et de citoyenneté :

- Faciliter le lien entre les personnes âgées et les associations,

- Soutenir les associations d'entraide et de solidarité
- Aider et coordonner le volontariat.

En terme de logement :

- Promouvoir des habitats qui mixent les générations particulièrement en centre-ville
- Développer les alternatives à l'EHPAD (Famille d'accueil, aide à domicile, voisins voisinants, foyer logement)
- Avoir une action en direction des personnes âgées qui ne peuvent pas améliorer leur logement (accessibilités, isolation thermique)

En terme de politique sociale :

- Prévoir un accueil de jour Alzheimer pour les malades et les personnes aidantes.
- Optimiser le fonctionnement du CCAS.
- Mettre en place une tarification pour le portage des repas en fonction du quotient familial.
- Veiller à la présence systématique d'animateurs et de personnel apportant un service à la personne dans les EHPAD
- Développer le partenariat entre les structures municipales (CMCL, crèches, centres aérés...), associations et EHPAD
- Coordonner et faire connaître l'ensemble des dispositifs d'aides.
- Diversifier l'action des foyers seniors.
- Mettre en place un service de transport pour seniors isolés.

7 - CULTURE

LES ENJEUX

Donner une place importante et un budget dédié à la Culture sont un des axes forts de notre projet politique. L'accessibilité à la culture pour TOUS sera le fil conducteur des actions entreprises avec, en toile de fond, l'idée que la culture contribue à former la pensée d'un citoyen éclairé, réflexif et critique et que par ailleurs elle doit être un facteur d'intégration et de cohésion sociale.

Notre objectif sera aussi de dresser des ponts entre les générations et de remettre l'individu au centre du projet.

NOS PROPOSITIONS

- **Construire d'abord un projet culturel avec tous les acteurs.** Chacun expliquera son projet, les moyens qui lui seraient nécessaires (financiers, de local, de matériel, de salles de spectacle...).

Tout sera mis en commun. Une évaluation financière sera faite et des critères seront mis en place collectivement pour l'attribution des salles, des subventions, du matériel.

- **Mettre en place un Pôle Culturel avec, en priorité, un service culturel qui soit fédérateur.** Pour cela, il faudra :

> Pourvoir les postes laissés vacants depuis plusieurs années et renforcer les équipes.

> Organiser des passerelles entre les associations et le service culture : les élus doivent s'intéresser au travail qualitatif des associations.

> Soutenir et développer l'animation des espaces culturels



municipaux : la Grange, la salle des Pénitents, le CMCL en effectuant régulièrement un bilan de la fréquentation et du budget de fonctionnement de ces lieux.

● **Soutenir le développement de l'Office Municipal de la Culture autour de 3 missions :**

rendre visible l'existant, fédérer, soutenir des actions et impulser des projets.

● **Ouvrir au maximum le panel des choix culturels :**

- Soutenir ou réactiver les outils existants (comme le LAP, l'Artothèque).

- Développer la scène de musiques actuelles (SMAC).

- Soutenir les initiatives concernant les langues régionales et les cultures des communautés d'origine étrangère présentes à Gap.

- Multiplier les initiatives comme les festivals, les arts de la rue, les fêtes de quartiers, un carnaval mobilisant la population...

- Organiser des forums réguliers des acteurs de la culture.

● **Soutenir des projets mis en place dans l'Ecole et vers tous les élèves :**

- Dynamiser/soutenir /faciliter les dispositifs culturels initiés par l'Education Nationale (ex : Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Elèves au concert...).

- Favoriser de nouveaux projets dans le cadre des temps péri éducatifs (consécutifs à la réforme des rythmes scolaires).

- Permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité et le rendre acteur.

● **Valoriser le patrimoine historique**

- Mettre en valeur les lieux porteurs d'histoire en travaillant avec des historiens (ex : pont de Burle ; colline de saint Mens, place Saint Arnoux : centre historique de la ville ...)

- Créer un service d'archives

municipales rassemblant en un même lieu archives anciennes, modernes et contemporaines

● **Favoriser l'accès à la culture aux personnes à besoins particuliers :** personnes en situation de handicap, malades, personnes âgées, personnes privées de liberté. Cela nécessite une étroite collaboration avec l'Association des paralysés de France (APF), l'hôpital, les maisons de retraite, la maison d'arrêt...

● **Trouver des solutions pour augmenter le nombre de lieux d'accueil pour les associations, les réunions, les répétitions musicales, la pratique des arts plastiques.**

● **Appliquer un tarif de location des salles en fonction du type d'événements et de ses recettes.**

● **Renforcer la diffusion de l'information culturelle.**

Actuellement à Gap, le fonctionnement municipal pour la culture c'est :

● **Un service culture municipal, avec un service réduit, sans directeur. Ce service a en charge la médiathèque, le CMCL, le Quattro, la salle d'expo de la Grange.**

● **Des subventions aux différents organismes, décidées par le conseil municipal, sans transparence sur les choix effectués.**

● **L'OMC (Office Municipal de la Culture) n'a de municipal que le nom car c'est une association qui fédère les associations culturelles.**

● **Un comité des fêtes.**

8 - SPORT

La situation géographique de Gap permet le développement important d'activités sportives de pleine nature qui s'ajoutent aux autres pratiques sportives.

LES ENJEUX

Le sport est un facteur de dynamisme et contribue à l'image positive de la ville. Par ailleurs, la pratique du sport est pour chacun un facteur de santé et d'épanouissement personnel. Elle a un rôle d'éducation et de cohésion sociale.

Nous nous engageons donc à développer l'accès aux sports pour tous au-delà du sport de haut niveau.

Pour développer la pratique du sport pour tous, des choix budgétaires seront opérés qui remettront en cause les subventions accordées aux clubs à orientation professionnelle

car ces clubs peuvent trouver les moyens de se financer. Nos choix budgétaires remettront aussi en cause le financement par la municipalité de grandes manifestations sportives (Tour de France, Rallye Monte Carlo...) car

les retombées économiques attendues sont loin de compenser les dépenses engagées. De plus, ces manifestations peuvent faire appel à des recettes directes (sponsors, publicité)

NOS PROPOSITIONS

● Avoir une politique équitable d'investissement et de maintenance

● Réorienter les attributions de l'OMS.

● Transférer à l'OMS l'ensemble des sommes consacrées au sport pour lui permettre de gérer équitablement toutes les

Actuellement la ville de Gap subventionne les activités sportives de 2 façons :

* **L'Office Municipal des Sports (OMS) répartit de façon transparente les subventions accordées par la municipalité pour les pratiques populaires (une centaine de clubs). Ces subventions sont calculées à l'aide d'une grille qui prend en compte le nombre d'adhérents, de bénévoles, d'animations assurées.**

* **Les élus subventionnent directement 8 activités considérées comme porteuses d'image : hockey, foot, rugby, athlétisme, boules, hand, volley, natation.**

Ces subventions sont attribuées selon des contrats passés sans transparence et ajustés avec des primes en fonction des résultats obtenus aux compétitions.



Actuellement à Gap la politique d'investissement de structures sportives s'effectue sans vision d'ensemble. De gros travaux ont été réalisés au détriment d'autres : rénovation au rabais du stade nautique, projet de salle d'escalade retardé, piste d'athlétisme pas rénovée etc...

subventions destinées aux associations sportives.

- Revoir les conditions de mise à disposition des salles municipales pour éviter que certains clubs se les approprient au détriment d'autres.
- Faire un état des lieux du personnel d'encadrement

disponible (animateurs sportifs municipaux, animateurs de clubs, Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

- Promouvoir l'activité sportive pour tous les publics : jeunes, seniors, personnes en situation de handicap.
- Ouvrir l'éventail du choix des activités sportives proposées par l'OMS. Augmenter le nombre de places disponibles (en particulier pour les jeunes enfants)

9 - URBANISME



L'urbanisme a pour objet l'organisation spatiale de la commune en vue d'assurer le bien-être des citoyens et de faciliter le vivre ensemble en préservant l'environnement.

Les plans, programmes et prescriptions en urbanisme découlent de la mise en œuvre de politiques urbaines en termes de logement, de transport, d'environnement, de commerces et d'activités.

Concernant la présentation de notre programme, le choix a été fait de consacrer une fiche à part entière à chacune de ces politiques urbaines qui composent l'urbanisme : logement, transport, environnement, économie (commerces et zones d'activités), social, culture, transition énergétique ... Cette démarche permet de préciser et de décliner dans chacun des secteurs concernés notre projet pour la ville de demain.

Cette fiche « Urbanisme » est donc une introduction à toutes les autres : sorte de fil rouge, elle définit, sur ces questions les objectifs transversaux portés par la liste « Tous capables – G.A.U.C.H.E ».

Concrètement, il faudra :

- Avoir une vision à moyen et long termes qui oriente les actions du court terme.
- Articuler les différentes échelles de la ville en prenant en compte les contraintes et en fixant des objectifs en matière de circulation/mobilité, commerces, services, logements, équipements, espaces verts...
- Effectuer systématiquement une analyse prospective en concertation avec les habitants au travers de commissions de travail, d'ateliers de quartiers et de consultation de spécialistes.
- Favoriser les liens entre les différents acteurs pour impulser de nouveaux projets
- Améliorer qualitativement le centre-ville et les différents quartiers (y compris les zones commerciales).
- Fixer pour chaque projet d'aménagement des objectifs de mixité sociale et fonctionnelle (services, équipements, commerces).
- Intégrer un cahier des charges de qualité environnementale.

Pour atteindre ces objectifs nous nous appuyerons sur 3 outils d'aménagement :

- La réalisation d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU),
- L'application d'un Plan de Déplacements Urbains à l'échelle de la commune,
- La mise à jour et l'utilisation de l'Agenda 21.

10 - HABITAT ET LOGEMENT

Pour favoriser le logement social, une commune peut :

- constituer des réserves foncières.
- subventionner la construction de logements sociaux.
- imposer aux promoteurs de réserver un pourcentage de logements à la vente aux organismes de logement social. A Gap, la municipalité impose un taux de 20% conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).
- favoriser la réhabilitation (notamment thermique) de logements dans le parc privé, et l'accession à la propriété.

Actuellement à Gap, plus des 2/3 des demandes de logement social ne sont pas satisfaites (250 demandes honorées sur 850).

LES ENJEUX

- Développer la mixité sociale dans l'ensemble des quartiers
- Diversifier l'offre de logements.
- Promouvoir un mode de production plus économe (en termes d'espace, d'énergie et de déplacements),
- Favoriser l'installation des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées près des commerces et des services de proximité.

NOS PROPOSITIONS

● Sur l'ensemble du parc de logements :

- > S'engager dans une logique de maîtrise foncière pour notamment limiter la spéculation
- > Développer des logements accessibles pour les personnes à mobilité réduite et les seniors, notamment près des commerces et des services.
- > Permettre des réhabilitations de qualité et durable dans le parc de logements sociaux et privés.
- > Encourager les constructions durables (basse consommation et/ou à énergie positive).

● Pour le logement du parc social :

- > Augmenter le pourcentage de logement social sur l'ensemble de la commune.

- > Orienter la construction vers des logements « très sociaux ».
- > Développer des logements en accession à la propriété dans les opérations de constructions de logements sociaux.
- > Continuer d'imposer et augmenter le pourcentage de logement social aux promoteurs.

● Pour le logement du parc privé :

- > Avoir une offre de logements et de parcelles constructibles variée pour diversifier les possibilités d'accéder à la propriété.
- > Créer un climat favorable aux initiatives : habitat groupé, coopératif, maison basse consommation et/ou à énergie positive.

11 - TRANSPORTS

LES ENJEUX

L'organisation des modes de transport joue un rôle essentiel dans la qualité de vie d'une ville. Quand cette

organisation privilégie la circulation des voitures et des camions, c'est une source d'embouteillages, de temps perdu pour chacun. C'est aussi une augmentation de la pollution.

La solution parfaite n'existe pas, mais à Gap la politique actuelle est désastreuse. Elle est menée au coup par coup, sans approche globale. La réflexion sur les effets induits par tel ou tel projet d'aménagement est absente. C'est le cas du projet du parking de Bonne par exemple.

Il est urgent de mettre en œuvre une politique globale d'aménagement qui limite les nuisances actuelles en développant notamment des modes de déplacements doux et non polluants (pistes cyclables, lignes de bus en sites propres...)

LES BUS

A Gap, depuis quelques années, l'entretien des bus a été laissé volontairement à l'abandon, dans l'attente de financements apportés par la mise en place de la communauté d'agglomération

● Maintenir la gratuité

- Réviser les horaires définis essentiellement en fonction des besoins scolaires et

améliorer les fréquences pour répondre aux besoins des usagers. (ex : horaires adaptés aux employés des zones commerciales après la fermeture des magasins, fréquence à augmenter pendant les périodes scolaires...)

LA ROCADE

Le projet de rocade est un projet important. Afin de débloquer les financements nécessaires à la réalisation rapide des trois tronçons du contournement, il faut

concentrer les efforts sur ce projet. Cette rocade, conçue comme un boulevard urbain avec des ronds-points qui ouvrent sur les quartiers, doit être accompagnée par une interdiction aux poids lourds en transit de traverser le centre-ville.

La réalisation du contournement ne trouvera son réel intérêt que si elle est intégrée à un plan de déplacements urbains (P.D.U.).



NOS PROPOSITIONS

● Définir un P.D.U. qui comportera la révision du plan de circulation de la ville et des aménagements complémentaires :

- des voies réservées aux bus (Pompidou, Libération).
- de véritables parkings relais, desservis régulièrement par des navettes.
- des aménagements de voirie intégrant la sécurité pour les piétons et les cyclistes
- de nouveaux moyens de transports en commun non polluants.

● **Aménager un pôle multimodal facilitant la connexion entre les différents modes de transports** (train, voiture, bus et car, vélo, piéton)

● **Etudier, avec la perspective de l'intercommunalité, le développement d'un « tram/train » local et régulier,** utilisant la voie ferrée entre Veynes, La Roche des Arnauds, La Freissinouse, Gap, La Bâtie Neuve, Chorges, Savines le Lac et Embrun.



12 - ENVIRONNEMENT



La ville de Gap a une situation géographique privilégiée qui attire de nouveaux habitants et de nombreux touristes. L'amélioration de son environnement urbain est un facteur de qualité de vie qui représente aussi un réel atout économique. Dans ce sens, une bonne gestion de ville nécessite une approche globale sous-tendue par une dimension prospective.

1- LA POLLUTION

La meilleure solution pour sauvegarder l'environnement est d'abord de ne pas le polluer. Chacun, individuellement, y contribue mais c'est de la collectivité que les solutions efficaces dépendent. La commune, par ses aménagements, doit créer les conditions de maintien ou d'amélioration d'un environnement favorable d'autant plus qu'une ville non polluée attire des entreprises qui souhaitent valoriser leur image. La non-pollution devient ainsi un atout économique.

Actuellement à Gap, nous nous questionnons sur la volonté réelle de la municipalité actuelle de favoriser le traitement et la réduction des déchets au meilleur coût. Plus il y a de déchets plus Véolia Propreté peut en facturer le traitement : un véritable business pour une entreprise privée ! Est-ce le rôle d'une collectivité de renforcer les profits d'entreprises privées ?

● **LES DÉCHETS** sont et vont demeurer une préoccupation majeure en raison de l'augmentation des volumes à collecter, à trier et à retraiter et en raison également de l'augmentation des coûts qui en résulte. Une autre politique de gestion des déchets est donc à mettre en place. Le transfert de la compétence déchets à la communauté d'agglomération renforce cette nécessité.

NOS PROPOSITIONS

- Informer et sensibiliser régulièrement les usagers pour qu'ils réduisent leur production de déchets et améliorent le tri sélectif afin de permettre un retraitement de qualité.
- Renouer avec les ambassadeurs de tri dans les écoles.
- Encourager de nouvelles pratiques : la réduction des emballages, le compostage collectif ou individuel, la collecte des déchets verts.
- Améliorer les modes de collecte sélective : le «tri- flux» actuel (papier/verre/ emballage) doit évoluer vers le «bi-

flux»(papier et emballage verre) : la technologie actuelle le rend possible tout en simplifiant les opérations pour les habitants.

- Etablir un budget annexe avec une comptabilité analytique. Cela permettra de connaître les coûts réels et les recettes de cette filière et d'avoir une vue prospective pour définir les changements à opérer.
- Etudier la nature des contrats passés avec les entreprises privées pour envisager une amélioration des services et les possibilités de tendre vers une gestion en régie directe.

● **LA POLLUTION DE L'AIR.** A Gap, elle n'est pas négligeable et elle est due essentiellement aux transports. Le boulevard de contournement de la ville, même en détournant le trafic des camions, ne va pas tout résoudre.

● Elaborer un plan global de circulation dans la ville qui intègre le volet pollution, limite progressivement la circulation automobile au centre-ville, privilégie les transports en commun propres (doux et électriques), aménagement de véritables parkings relais avec des navettes vers le centre-ville, développe et sécurise les pistes cyclables, prévoit des parkings pour vélos...(voir aussi notre prog transport)

● **LES POLLUTIONS SONORES** : elles existent à certains endroits et doivent être prises en compte avant tout aménagement.

● **LES POLLUTIONS LUMINEUSES** peuvent être améliorées en réduisant partiellement l'éclairage public sans nuire à la sécurité. Ces réductions entraîneront des économies d'énergie et la diminution du coût de l'électricité pour la commune.

2- L'EAU

La question de l'eau, de son approvisionnement, de sa qualité, de la diminution de son coût pour les usagers, est une question essentielle car l'eau est un bien commun.

Sa gestion doit être assurée par un service public pour le bien de tous.

- Reprendre le dossier de l'approvisionnement en eau potable pour en confier la gestion à une régie municipale.

A Gap, le maire actuel, en signant le contrat d'exploitation de l'eau avec Véolia a confirmé, malgré l'opposition d'une partie de la population, sa volonté de confier au privé les services publics. Renégocier actuellement ce contrat est compliqué mais possible.



3- LES ESPACES VERTS

- Aménager des espaces verts dans la commune et assurer, autant que faire se peut, la présence d'arbres qui participent à la qualité de vie et au maintien des corridors écologiques.

4- LA GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

Le verger de Charance fait partie du patrimoine gapençais. Pourtant haut lieu de la biodiversité et de la conservation des espèces végétales, il a été laissé à l'abandon par l'ancienne municipalité.

C'est une richesse pour notre ville et plus largement pour le département des Hautes Alpes.

- Restaurer ce patrimoine

5- L'AGENDA 21

Cet agenda a été élaboré en 2009 mais n'a pas été actualisé. Il reste un document administratif non utilisé alors qu'il pourrait être une aide intéressante pour intégrer l'environnement dans le développement global de la ville.

- Mettre à jour l'Agenda 21 en collaboration avec toutes les structures et les associations qui travaillent pour la protection de l'environnement.

13 - AGRICULTURE

La ville de Gap est la plus grande commune agricole du département.

L'agriculture dans le bassin Gapençais est une agriculture de montagne. Elle a suivi ces dernières décennies des évolutions identiques à celles de l'agriculture nationale. L'influence de la politique agricole commune (PAC) a contribué fortement à l'agrandissement et à l'industrialisation des exploitations. Celles-ci se sont spécialisées dans une logique productiviste avec le développement de l'arboriculture intensive et une forte réduction de l'élevage.

Les petites exploitations se maintiennent avec de grandes difficultés en prolongeant tant bien que mal une agriculture traditionnelle. Les plus grandes poursuivent leur expansion par les regroupements et la course au foncier. Les installations de jeunes agriculteurs sont très difficiles.

Nous n'allons pas transformer à Gap l'agriculture française. Mais, parce que la ville a un fort potentiel agricole, nous pouvons contribuer à un développement harmonieux entre l'agriculture et la ville, entre la vie des agriculteurs et la vie des urbains.

Etre paysan, c'est aussi être un acteur social, économique, citoyen ayant des impacts précis sur la dynamique territoriale. Si la pérennité de l'agriculture que nous souhaitons dépend pour partie de l'attitude des autres citoyens, de leurs choix de consommation, l'avenir économique et social de notre territoire dépend aussi des paysans, par leurs rapports aux autres, le choix de leurs relations sociales et économiques, leur contribution à la mise en valeur du territoire.

Quels sont les enjeux ? Avoir une agriculture :

- qui fasse vivre décemment les agriculteurs et leur famille,
- qui leur permette d'être maîtres de leurs choix dans le respect des enjeux collectifs et territoriaux, dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs locaux.
- qui favorise la biodiversité, qui ne pollue pas,

Production locale : elle est à privilégier pour limiter les transports, mais elle n'est pas automatiquement un critère de qualité des produits. Une exploitation polluante, avec des produits traités, peut exister localement.

Agriculture raisonnée : c'est une image lancée et soutenue par l'agro-industrie pour des pratiques agricoles qui visent à limiter (et non à supprimer) les intrants (engrais et produits de traitement).

Produit biologique : c'est un produit certifié par un cahier des charges garantissant un produit sans traitements chimiques ni utilisation d'engrais chimiques.

qui préserve la qualité de l'eau, qui entretienne les paysages et l'environnement.

● qui procure une alimentation saine : la fonction première de l'agriculture est la production de denrées alimentaires en quantité suffisante mais aussi de qualité. Ceci dépend avant tout des méthodes et moyens de production mis en œuvre sur l'exploitation.

● qui permette de tendre vers une autosuffisance alimentaire.

Il faut pour cela

● Favoriser des projets d'exploitations agricoles qui s'orientent vers l'agro-écologie,

● Offrir aux agriculteurs des débouchés qui valorisent leurs produits (restauration scolaire, vente directe...) et qui, pour les

productions vendues à l'extérieur de la région, présentent une garantie de qualité.

NOS PROPOSITIONS

● **Constituer une réserve communale de foncier à destination agricole :**

> Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, en partenariat avec les acteurs du secteur.

> Avoir une solution foncière à proposer aux exploitations en pleine reconversion notamment vers le bio et le développement de produits consommés localement.

> Sur l'utilisation de cette réserve foncière, définir et mettre en place une charte d'utilisation des terres (pas de pollution des sols, production de produits consommés localement,...).

● **Favoriser les échanges producteurs/ consommateurs pour mieux consommer et mieux connaître le monde agricole :**

> Identifier et développer un espace réservé aux produits locaux sur les marchés de Gap pour faciliter les circuits courts producteurs/ consommateurs,

> Mettre en place un événement annuel pour les agricul-



teurs dont la production n'est pas directement présente sur le marché ou dans les magasins,

> Créer un espace dédié aux besoins

des AMAP et autres associations favorisant les circuits courts,

> Généraliser l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires et autres restaurations organisées par la commune.

Le premier volet d'actions est à développer dans une logique de lien et non dans une logique de vitrine : par exemple une alimentation locale dans les cantines accompagnée d'une intervention régulière des produc-

teurs (visite de la ferme, présence du producteur pendant le repas...)

● **Développer le lien des « urbains vers les agriculteurs » :**

> Mettre en place un système de compostage à l'échelle de la commune (distribution de bacs à composter, mise en place de containers spéciaux,...). Le compost sera ensuite mis à la disponibilité des agriculteurs locaux.

> Limiter le brûlage des déchets verts par un engagement de la commune à passer dans les quartiers avec un broyeur mobile.

L'agro-écologie est un ensemble de pratiques mises en œuvre au niveau d'une exploitation agricole pour préserver et utiliser la biologie des sols et la biodiversité comme facteurs de production en remplacement de tout produit chimique. Ces pratiques utilisées pour tous les types de système agricole (arboriculture, maraîchage, polyculture, élevage, viticulture,...) permettent d'obtenir des produits de qualité (sanitaire, nutritionnelle, gustative) et de ne pas polluer l'environnement.

14 - LE PERSONNEL MUNICIPAL

La ville de Gap compte environ mille deux cents employés, en comptant les vacataires. Cela représente un budget d'environ 40% du budget général qui se monte à environ 55 millions d'euros. **Pour qu'un service public de qualité soit rendu aux habitants, il ne faut pas limiter la réflexion seulement à l'angle financier mais la porter également sur la question du bien-être au travail et donc porter attention à la qualité du contexte de travail et du relationnel.** N'oublions pas que ce sont les employés communaux qui sont garants d'un bon service public, assurent, en grande partie, l'entretien du patrimoine communal, la mise en place et la réussite des projets municipaux. La municipalité doit donc mettre en place une gestion du personnel en cohérence avec ses valeurs.

● **En favorisant la motivation**

Les élus doivent, en associant la population à travers des rencontres et des réunions de travail, donner le sens des actions, fixer des orientations. Le personnel municipal, dans son ensemble, **doit être associé**, s'il le souhaite, à la mise en œuvre des projets. **La réalisation d'un tel mode de gestion suppose une réelle volonté des décideurs et des salariés, l'écoute et le respect des personnes, la prise en compte des compétences et des expériences mais aussi un accompagnement au changement et de la formation.** Un tel dispositif se met en place progressivement en associant les représentants du personnel et les structures paritaires : c'est la condition pour qu'il apporte plus de sérénité et d'efficacité dans le travail quotidien.

Actuellement à Gap, nombre d'agents se plaignent d'un manque de considération et les conditions de travail sont rendues parfois insupportables par les pressions de l'encadrement. Le taux d'absentéisme est important et souvent, avec le non remplacement, la qualité du service public s'en ressent. Le non-remplacement des personnes en arrêt maladie, congé maternité ou départ à la retraite est quasi systématique. Un audit a été réalisé sur les conditions de travail et une psychologue du travail a été engagée. Les problèmes ne sont toujours pas résolus.

● **En respectant le statut de la fonction publique territoriale :**

Tout personnel est affecté à la réalisation de missions. Elles seront exercées dans le respect du statut, de la législation, des contraintes techniques, des acquis de l'expérience et de la formation. Le niveau de qualification et de compétence de chacun est étudié et adapté avec intelligence en tenant compte des besoins du service et avec le souci de motiver les individus. Dans cet esprit les emplois précaires seront limités au maximum, les absences de courte durée seront remplacées. Le niveau des rémunérations sera en adéquation avec les missions réellement exercées et avec le statut de la fonction publique territoriale.

● **En suscitant la formation continue**

La formation restera un pilier pour accompagner un pilotage de qualité. L'expérience et le reclassement professionnel

seront pris en compte dans la gestion du personnel. La mobilité interne sera encouragée.

NOS PROPOSITIONS

● Organiser les services afin d'assurer un fonctionnement harmonieux en définissant clairement les responsabilités et en respectant cette organisation.

● Respecter le personnel par la valorisation de leur travail : ce sera une priorité pour l'équipe municipale

● Harmoniser les revenus et l'action sociale entre les titulaires et les contractuels. Les précaires, particulièrement, ne peuvent supporter une mauvaise gestion sociale.

Les choix financiers caractérisent le type de gestion municipale qui est conduit.

15 - FINANCES

En comparaison avec d'autres communes de même taille, les impôts locaux sont élevés (50,76% des recettes budgétaires contre 40% généralement). Il est nécessaire de ne pas augmenter les taux durant la prochaine mandature, bien que les ressources de la commune soient limitées et que la participation de l'État au fonctionnement des collectivités locales diminue régulièrement. Une gestion financière rigoureuse et transparente permettra d'atteindre cet objectif.

A Gap, durant le dernier mandat, les taux des impôts locaux pour les familles ont été augmentés de 4,5% (deux fois 2% puis 0,5%)

me soient limitées et que la participation de l'État au fonctionnement des collectivités locales diminue régulièrement. Une gestion financière rigoureuse et transparente permettra d'atteindre cet objectif.

Pour cela il faudra

- Introduire une comptabilité analytique: c'est un outil essentiel pour définir les orientations budgétaires et réaliser avec précision et clarté les choix politiques et techniques.

Le mode de présentation actuel du budget manque de transparence et peut masquer des réalités financières et cacher des dysfonctionnements.

● Débusquer les dépenses inutiles sans tomber dans une « gestion d'austérité » pénalisante pour les citoyens aux revenus les plus faibles. Malgré les efforts de redressement, l'endettement de la ville demeure élevé (par habitant 1500€ contre 1100€ pour des villes de même taille). Le recours à de nouveaux emprunts ne pourra pas être évité.

Mais, il sera nécessaire de :

- Réaliser de manière rigoureuse un inventaire des investissements déjà effectués,
- Lister les investissements indispensables pour l'entretien des bâtiments communaux et définir des priorités,
- Stopper les financements de prestige et ne pas engager des dépenses tant que le tour de table financier (le bouclage des investissements et aides) n'est pas assuré,

A Gap, la construction de la patinoire a été réalisée avant que le maire ait eu l'assurance que tous les financements attendus étaient acquis. De lourdes charges financières sont reportées sur le budget de la prochaine mandature. Quel que soit l'intérêt de cet équipement, de gros efforts financiers vont être demandés aux habitants.

Dans le cadre de la loi 2005 sur le Handicap, la municipalité doit aménager les espaces publics et les bâtiments communaux afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap. Sur ce point, il reste beaucoup à faire. Dans un autre registre, avec la réforme des rythmes scolaires, les activités péri-éducatives sont prises en charge par les communes.

- Nous incluons dans nos priorités budgétaires l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et la mise en place des activités péri-éducatives pour tous les enfants.

16 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

ETAT DES LIEUX

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, la Communauté d'agglomération du gapençais qui s'est mise en place concerne les communes de Gap, Pelleautier et La Freissinouse. En terme de gouvernance, les sièges de cette communauté sont répartis comme suit : 11 pour Pelleautier, 10 pour la Freissinouse et 20 pour Gap.

Il y a un président et 7 vice-présidents.

Les compétences de l'actuelle communauté d'agglomération sont :

- **des compétences obligatoires :** développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville.
- **des compétences optionnelles :** assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement, action sociale d'intérêt communautaire (remplacerait le centre communal d'action sociale).

A Gap, deux services importants de par leur coût et pour la qualité de vie des habitants - la collecte et le tri des déchets et les transports - ont été gérés de manière inquiétante ces dernières années par la municipalité de Gap : non remplacement du matériel et non recrutement de personnel.

La communauté peut servir de paravent pour camoufler la non prise en compte de ces deux services.

Le maire sortant a-t-il l'intention, comme il le fait régulièrement, de mettre ces deux services en «délégation de service public» ? Ce serait désastreux pour toute l'évolution de la ville.

- **des compétences facultatives :** SDIS (incendies, pompiers), politique touristique, aménagement et entretien des sentiers de randonnées.

Signalons que la réflexion ne part pas de rien sur ce territoire. **Un travail important a été fait dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire gapençaise :** un état des lieux relativement complet existe, des problématiques et des enjeux sont identifiés.

Ce schéma coordonne pour les 20 prochaines années les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire (habitat, économie, environnement et espaces naturels, déplacements, commerces et services, agriculture).

● **La constitution d'une vraie communauté, regroupant toutes les communes du pays gapençais, autour d'un projet de territoire commun global, élaboré pour l'avenir de notre région et la qualité de vie de ses habitants est une nécessité.**

Sa mise en place devrait aboutir rapidement. Pour y parvenir, les élus doivent savoir travailler en équipe et en confiance avec leurs partenaires, pour transformer en projets concrets des orientations communes.

En attendant la mise en place d'une communauté élargie au bassin de vie, espace de dialogue, de coopération et de solidarité, il faut travailler avec celle qui vient de se mettre en place. Un certain nombre de questions demeurent :

- Comment définir un projet de territoire commun partagé par ces 3 communes : quelles perspectives d'avenir ? que peut-on vivre ensemble ? Quelle politique de la ville ? Dans le domaine social, y aura-t-il de nouveaux EPHAD et la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ? Quels sont les projets autour du lac de Pelleautier ?
- Sur le plan de la gestion financière : le fait de mettre en place une communauté d'agglomération génère le versement de dotations financières par l'Etat.

Cet argent va-t-il servir uniquement à compenser une gestion antérieure insatisfaisante (les ordures ménagères et les transports par exemple) ?

Cet argent va-t-il servir à financer également quelques indemnités nouvelles pour le président et les vice-présidents ?

NOS PROPOSITIONS

- Tout mettre en œuvre pour élargir le périmètre du territoire de l'intercommunalité et créer une véritable communauté d'agglomération capable de répondre aux enjeux importants qui relèvent de ses compétences.
- En matière de développement économique, il faudra favoriser la création d'entreprises, prospecter et accueillir des entreprises extérieures et créer un environnement favorable à leur développement.
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'intercommunalité.
- Mettre en place le Plan Local de l'Habitat (PLH), document stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.

16 - LA SECURITE



Une commune se doit d'assurer la sécurité des habitants.

Placée sous l'autorité du maire, la police municipale y contribue,

appuyée par la police nationale et par la gendarmerie en dehors du centre-ville. Actuellement à Gap, ce service municipal est assuré par 12 personnes (+ 3 à venir).

De façon plus précise, les rôles de la police municipale peuvent être variés : elle assure le bon ordre et la sécurité mais aussi la salubrité publique.

Il peut s'agir, par exemple, d'assurer une présence sur la voie publique, de jour comme de nuit à titre préventif, de réguler les manifestations, de sécuriser les allées et venues scolaires, de faire appliquer les arrêtés municipaux, d'être présente aux réunions du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance...

« La ville de Gap est globalement calme. Elle reste épargnée par les violences urbaines et l'ambiance, y compris dans les quartiers dits « difficiles » n'est pas à l'affrontement avec les forces de l'ordre. Non concernée par la criminalité organisée et la grande délinquance, elle doit en revanche faire face à de la petite et moyenne délinquance, principalement centrée sur les stupéfiants, les infractions liées à l'automobile, les vols notamment par effraction et les dégradations. » Rapport de la Préfecture pour 2013

LES ENJEUX

- Privilégier la prévention à la répression, la police de proximité aux caméras de surveillance.
- Créer une ambiance générale fondée sur la solidarité, la confiance, le regard et l'écoute que l'on porte à l'autre.

NOS PROPOSITIONS

- Renforcer la collaboration entre la police municipale et les éducateurs de rue.
- Repenser, en concertation avec les personnels, les modalités d'interventions de la police municipale pour réduire les incivilités du quotidien.
- Privilégier la prévention et la police de proximité.
- Passer de « voisins vigilants » à « voisins voisins » : mettre en place des lieux et des projets qui permettent la rencontre des habitants.
- Sécuriser les entrées et les sorties des écoles (présence d'un agent de sécurité).



17 - LE TOURISME

Au moment où le tourisme va devenir une compétence de l'agglomération, il est important de réaliser une analyse positive, globale et dynamique.

Le Gapençais est, sans conteste, une région touristique : faisons en sorte que cette activité devienne un véritable axe économique avec une image d'un tourisme de qualité.

Actuellement à Gap, au regard de nos valeurs, les dépenses effectuées pour certaines manifestations de prestige sont exorbitantes et inconsidérées. Ces manifestations ont un impact écologique négatif : gaspillage de carburant, bétonnage des sols et pollutions sonores. Par ailleurs, les retombées économiques attendues de ces manifestations ne sont pas réelles.

L'ensemble des structures (municipales, associatives...) qui peuvent contribuer à renforcer cet axe économique doivent être fédérées. Il faut aussi définir l'image que l'on veut donner de la ville en prenant en compte les différentes dimensions du tourisme (tourisme de nature, culturel, sportif, etc.). Les différents acteurs pourront alors travailler en complémentarité autour d'un fil conducteur

pour développer l'attractivité de la ville.

Une structure fondamentale existe déjà : **la Maison du Tourisme**. Financée principalement par la municipalité, elle doit jouer un rôle moteur. Pour cela il est nécessaire de repenser son fonctionnement afin que tous les acteurs du tourisme puissent y prendre une place active.

NOS PROPOSITIONS

- Élaborer un **programme de développement touristique** en rassemblant tous les partenaires concernés.
- Contribuer au développement des divers atouts touristiques : tourisme sportif, vert, culturel, patrimonial... L'objectif passe par **une réappropriation par la population locale de son patrimoine** (historique, naturel, culturel...). Cela nécessite une démarche d'interprétation et d'inventaire des potentialités et ressources de la commune. Ce travail permettra de faire émerger une « identité patrimoniale », comme un fil rouge sur laquelle il sera possible de communiquer. Dans ce cadre, une action concrète serait alors d'améliorer la signalétique des bâtiments historiques
- Renforcer les atouts touristiques du gapençais par des événements annuels comme le festival des images de montagne, et celui de saxophones (déjà existants) ainsi que par l'organisation d'autres festivals qui renforceraient les axes forts de notre région comme un festival des métiers de la montagne en alternance avec Chambéry ou un festival de l'écologie au quotidien.
- Revoir le fonctionnement de la Maison du Tourisme.
- Mettre en place la taxe de séjour pour contribuer au financement de l'activité touristique.



« ENSEMBLE POUR UNE VILLE PLUS SOLIDAIRE »



NOTRE LISTE
TOUS CAPABLES - GAUCHE

1. Jean-Claude EYRAUD - Conseiller municipal sortant
2. Françoise PERROUD - Conseillère municipale sortante
3. Joël REYNIER - Chef d'équipe d'exploitation
4. Isabelle DAVID - Professeur
5. Farid OUAKSEL - Commerçant
6. Charlotte KUENTZ - Urbaniste.
7. Michel OLIVIER - Enseignant (retraité)
8. Sophie COLLEY - Infirmière
9. Etienne TRAUTMANN - Accompagnateur montagne, consultant en tourisme
10. Anne GOMBERT - Maître de Conférences
11. Patrick VAUTRIN - Agent du Ministère de la culture et de la communication
12. Laurence BORDERIES - Professeur de physique chimie
13. Jean-Paul LEROUX - Professeur (retraité)
14. Delphine DEFRADE - Directrice d'association sanitaire et sociale et d'ONG
15. Gérard BOMPIS - Professeur (retraité)
16. Ginette PLANES - Institutrice (retraîtée)
17. Marc GRIMAUD - Cadre à la Sécurité Sociale
18. Annette RIT - Documentaliste (retraîtée) de l'Éducation Nationale
19. Bernard DERBEZ - Ingénieur conseil
20. Hélène DAUTAIS LEGAC - Professeur d'histoire/géographie
21. Bruno LESAUX - Technicien en sécurité incendie
22. Brigitte MULAT - Enseignante (retraîtée)
23. Christian SOMMER - Agent EDF (retraité)
24. Gisèle REYNAUD - Secrétaire comptable
25. Patrick GAUDIN - Agent EDF (retraité)
26. Christine VERDIER - Secrétaire
27. Dominique MARTIN - Avocat
28. Betty ANDRE - Secrétaire
29. Henri GREUTER - Agriculteur (retraité)
30. Blandine PROST - Professeur
31. José CUENOT - Médecin généraliste
32. Chloé MATHIEU - Employée chargée d'études
33. Jean-Michel LANG - Technicien.
34. Anna GUIOL - Responsable associatif
35. Philippe LACHASSE - Professeur
36. Line-Mary LETINAUD - Agent (retraîtée) de la RATP
37. Maurice PAVY - Directeur territorial (retraité)
38. Sylvie ETIENNE - Commerçante
39. Guy MARI - Apiculteur.
40. Savine JUNOT - Greffière
41. Mohsen AYACHE - Electricien (retraité)
42. Claire DE BLEECKERE - Conseillère en économie sociale et familiale
43. Michel BLANDO - Fondé de pouvoir (retraité)



TOUS CAPABLES



**Reconstruire l'espoir,
Développer un vivre ensemble harmonieux,
Initier et impulser une politique
novatrice et ambitieuse,**



- > Par une démocratie active**
- > Par un engagement écologique**
- > Par une politique sociale forte et solidaire**

POUR CAP



